



Séance du comité directeur
du 14 septembre 2020 à 20 heures
dans la salle du Bar au Centre Culturel à Griesheim-sur-Souffel
(en raison du Covid-19)

Membres présents**Titulaires :**

| DINGSHEIM | GRIESHEIM-SUR-SOUFFEL | PFULGRIESHEIM |
|---------------------|------------------------------|----------------------|
| M. ARENAS Joseph | | M. AFFOLTER Claude |
| M. BILLER Christian | M. HABER Alain | Mme BAUER Liliane |
| | Mme JACOB Chantal | M. DURINGER Gérard |
| Mme JOHNER Laetitia | M. OSTER Pierre | M. JACOB André |
| Mme KRETZ Catherine | M. WUNENBURGER René | M. MEYER Bertrand |

Monsieur FRITSCH Marcel, excusé, était remplacé par Monsieur FRITSCH Dominique

Monsieur GINTER Nicolas, excusé, était remplacé par Monsieur BIEBER Frédéric

Monsieur René WUNENBURGER, excusé, était remplacé par Madame Clarisse LANGER

Messieurs René WUNENBURGER et Claude AFFOLTER, excusés, sont arrivés en cours de séance

Suppléants :

| DINGSHEIM | GRIESHEIM-SUR-SOUFFEL | PFULGRIESHEIM |
|-------------------|------------------------------|----------------------|
| Dominique FRITSCH | Frédéric BIEBER | |
| Gaston BURGER | Clarisse LANGER | |
| | Danielle CANAC | |
| | Claude WERLÉ | |
| | | |

Assistaient à la séance, Mme Astrid GASS, Secrétaire du SIVOM

L'ordre du jour qui s'établit comme suit :

- 1. Adoption du PV de la séance du 15 juin 2020**
- 2. Travaux sous mandats – Signature d'une convention avec les communes membres**
- 3. Travaux de voirie rue de la Chaîne et rue Haute à Dingsheim (*point ajouté en cours de séance*)**
- 4. Points budgétaires**
 - A. Correctif pour le versement de la subvention à la section Nellkopf
 - B. Marché complémentaire au lot n°1 pour l'extension du DOJO
 - C. Décision Modificative n°1 : virement de crédits en section d'investissement
- 5. Représentants des municipalités au SDEA**

6. Jury d'Assises

7. Ressources humaines

- A. Création d'un poste d'ATSEM de 30/35èmes pour remplacer Isabelle WANNENMACHER pendant sa mise en disponibilité

8. Heures de l'équipe VEV au 31 août 2020

9. Divers

- **Ressources humaines**

- Point sur les arrêts de travail en cours
réorganisation du travail au sein de l'équipe NEB (cf annexe tableau)

- **Commission Finances**

- Critères d'attribution des subventions

- **Commission Projets**

- Composition à définir dans le cadre du petit Sivom

- Foot (club-house) réunion prochainement pour lancer la réflexion sur le devenir des locaux

- Tennis couvert + extérieur (aménagement réemploi ?)

- Terrain d'évolution et chemin de la Souffel (réflexion à lancer en lien avec les projets envisagés)

- Revoir le périscolaire

- **Défibrillateur pour les pompiers**

- **Défibrillateur au Centre Culturel**

- **Remise à plat des contrats téléphonie et internet des différents sites**

- **Règlement intérieur et charte de déontologie**

- **Commande de gel hydro-alcoolique**

1. Adoption du PV de la séance du 15 juin 2020

Le procès-verbal de la séance du comité directeur en date du 15 juin 2020, est transmis à l'ensemble des membres avec la présente invitation au comité directeur du 14 septembre.

Les observations peuvent être formulées auprès du secrétariat du SIVOM.

Adopté à l'unanimité

2. Travaux sous mandats – Signature d'une convention avec les communes membres

Lors de la mandature précédente, la délibération n°13/2017 du 20 mars 2017 a autorisé le Président à signer une convention sous mandat avec chaque commune membre.

Cette formalité évite de prendre une délibération pour autoriser le Président à signer la convention pour chaque opération.

En effet selon ses statuts, le SIVOM réalise les travaux de voirie pour le compte des communes. Ces travaux englobent aussi bien l'aménagement que la simple réfection de voirie.

Il s'agit d'opérations sous mandat pour le compte de tiers. A ce titre, le Président signe l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution des travaux et acquitte les factures correspondantes. Puis il refacture la totalité à la commune concernée.

Dans un souci de simplification et de gain de temps, il est proposé au comité directeur d'autoriser le Président à signer une convention générale d'opération sous mandat avec chaque commune membre. Cet accord serait valable jusqu'à la fin de cette mandature.

Il est proposé au comité directeur d'autoriser le Président à signer une convention d'opérations sous mandat avec chaque commune membre. Et d'accepter que cette convention ait une validité pour toute la durée de cette mandature.

Adopté à l'unanimité

3. Travaux de voirie rue de la Chaîne et rue Haute à Dingsheim

Dans le marché en cours, un bout de rue a été ajouté dans la tranche optionnelle. Ce qui a pour effet d'augmenter le montant initial du marché de 9,93%.

Ainsi, la tranche optionnelle avait été conclue pour un montant de * HT. Elle a finalement été réalisée pour la somme de * HT, soit un écart de * HT (éléments demandés à Virginie)

Il est demandé d'autoriser le Président à signer la convention et l'avenant correspondants.

Adopté à l'unanimité

4. Points budgétaires

A. Correctif pour le versement de la subvention à la section Nellkopf

Par délibération n°21/2020 du 15 juin 2020, le comité directeur a approuvé le versement des subventions.

Il était indiqué que « Nellkopf » percevrait la somme de 1 800 €.

Cependant, il s'agit d'une section de l'Association Souffel Culture Sports Loisirs (ASCSL). Cette somme doit donc être versée à l'ASCSL qui se chargera de la virer à la section Nellkopf.

Pour se faire, le comité directeur doit autoriser le Président à verser à l'ASCSL la subvention de 1 800 € destinée à la section Nellkopf.

Adopté à l'unanimité

B. Marché complémentaire au lot n°1 pour l'extension du DOJO

Le lot n°1 « VRD – Gros-œuvre – Démolition », attribué à la société ROMAO fait l'objet de travaux supplémentaires. Il s'agit notamment des travaux relatifs aux eaux pluviales puisqu'il était prévu de se raccorder au réseau existant et que cela n'a pu se faire.

Des travaux spécifiques ont été exigés par le bureau d'étude pour 7 800 € HT (étude de sol pour les armatures).

Au niveau électrique, des fouilles ont été réalisées pour que le raccordement se fasse le long de la rue de la Souffel.

Ces travaux supplémentaires s'élèvent à 24 702,62 € HT. Ces travaux font l'objet d'un marché complémentaire.

Adopté à l'unanimité

C. Décision Modificative n°1 : virement de crédits en section d'investissement

Deux emprunts ont été souscrits dans le cadre de l'extension du DOJO, pour un montant de 150 000€ (prêt relais pour 50 000 € et prêt sur dix ans pour 100 000 €). Ces crédits ont été inscrits en recettes d'investissement.

Compte tenu du budget primitif pour 2020, des crédits suffisants pour rembourser les échéances doivent être inscrits en dépenses d'investissement.

Pour intégrer la situation finale du Dojo Il s'agit de virer, une somme complémentaire nécessaire au remboursement de deux échéances d'emprunt, soit la somme de 4 743,12 € arrondis à 4 750 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre 23 « Immobilisations en cours »

Compte 2313 : - 4 750 € - fonction 411 ASSOC

Chapitre 16 « Emprunts » - fonction 411 ASSOC

Compte 1641 : + 4 750 €

Concernant le remboursement des intérêts pour le DOJO, 6 000 € ont été inscrits en section de fonctionnement. Ce qui est suffisant pour couvrir les sommes dues au titre des intérêts et des frais bancaires.

Le point est fait en séance sur les montants finaux de l'extension du DOJO (avec un tableau « financier » définitif avec d'un côté :

-les coûts de départ + frais et honoraires, le dépassement et le coût final en TTC.

les financements par 2 crédits (LT et trésorerie) et des subventions, la différence étant financée sur les fonds propres du Sivom

Adopté à l'unanimité

5. Représentants des municipalités au SDEA

Le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA) a soulevé une problématique liée à la désignation des délégués des communes pour la partie Assainissement.

Pour mémoire, le SDEA a une vocation Eau potable, qui n'a jamais été détenue par le SIVOM, qui dépendait du Syndicat des Eaux de Strasbourg Nord. Lorsque l'Eurométropole a été créée, les trois communes qui composent le SIVOM ont rejoint la COKOKO.

Historiquement la station d'épuration était gérée par les agents du SIVOM. Puis a été créé le syndicat mixte Ackerland Souffel (SMAS) qui a construit la seconde station d'épuration. Lorsque le SMAS était compétent en la matière, les délégués du SIVOM étaient désignés par le SIVOM et les délégués de l'Ackerland l'étaient par l'Ackerland. Lorsque le SMAS a été dissous, la vocation a été transmise à la Communauté des communes du Kochersberg.

Dans un souci de conformité juridique, le SDEA demande à ce que le SIVOM désigne les délégués pour la dernière fois, puisqu'après la vocation nous échappera définitivement.

Il est donc demandé de désigner les délégués de nos trois communes, à savoir :

- Benoît HAETTINGER pour Dingsheim

- René WUNENBURGER pour Griesheim-sur-Souffel
- Claude AFFOLTER pour Pfulgriesheim

Adopté à l'unanimité

6. Jury d'Assises

En vue de l'établissement de la liste préparatoire des jurés d'assises pour l'année 2019, trois personnes doivent être tirées au sort sur la liste électorale de chaque commune. Ce tirage au sort s'est fait en séance. Selon les règles usuelles de tirage les personnes suivantes ont été tirées.

7. Ressources humaines

A. Modification d'un poste d'ATSEM de 26/35èmes à 30/35èmes pour remplacer Isabelle WANNENMACHER pendant sa mise en disponibilité

Isabelle WANNENMACHER a prolongé sa mise en disponibilité pour une année, soit jusqu'au 31 août 2021.

Un poste de 26/35èmes avait été créé par délibération n°18/2019 du 23 septembre 2019 pour la remplacer durant sa 1^{ère} année de mise en disponibilité. Les 26/35èmes correspondant au temps partiel effectué par Madame WANNENMACHER.

Floriane TUGEND ayant trouvé un emploi ailleurs, elle nous a informés le 25 août ne pas reconduire son contrat pour la seconde période de mise en disponibilité de Madame WANNENMACHER.

Myriem KUSLUOGLU a été recrutée le 30 août pour commencer le 31 août.

Compte tenu de la charge de travail à l'école maternelle et pour mettre la deuxième ATSEM au même niveau horaire que Christine FUCHS, il est proposé de modifier le poste créé en 2019 à hauteur de 26/35èmes pour le passer à 30/35èmes. Ce poste sera rémunéré sur la base de 23,94/35èmes (soit 23 heures et 56 minutes) en raison des vacances scolaires.

Ce qui représente un surcoût mensuel d'environ 407 euros (charges incluses).

Il est demandé au comité directeur d'autoriser la modification du poste d'ATSEM de 26/35èmes à 30/35èmes.

Adopté à l'unanimité

B. Heures de l'équipe VEV au 15 août 2020

- Point sur les arrêts de travail en cours

Christine FUCHS - ATSEM :

Cet agent est en arrêt de travail de manière continue depuis le 11 février 2020. Elle a subi une opération du dos au cours de l'année. Etant absente de manière continue depuis plus de six mois, son dossier doit être examiné par le Comité Médical (service du Centre de Gestion).

En raison du COVID-19, ce service a un retard d'au moins deux mois dans la gestion des dossiers. Madame FUCHS ne pourra pas reprendre le travail avant que son dossier n'ait été examiné. Il nous a été indiqué que nous pouvons raisonnablement considérer qu'elle ne reviendrait pas avant fin novembre 2020.

Christine nous a aussi informés qu'avant de revenir, elle prendrait ses congés annuels qu'elle n'a pas eus en raison de son arrêt de travail. Et qu'elle demanderait une reprise en mi-temps thérapeutique.

Compte tenu de cette situation, Véronique SCHOTT a été recrutée pour remplacer Madame FUCHS du 31 août au 31 décembre 2020. Le contrat de Madame SCHOTT est conclu sur la base de 30/35èmes, mais elle sera rémunérée à hauteur de 26,88/35èmes (soit 26 heures 53 minutes).

Gilberte LUX – Agent d’entretien :

Cet agent est en arrêt de travail de manière continue depuis le 2 juin 2020. Elle devrait subir une opération pour une prothèse du genou au courant du mois de septembre.

Compte tenu de son absence, le travail a été réorganisé entre Patricia GRASSER et Mireille SPACK. Cette dernière était disposée à augmenter son volume horaire. La reconduction de la partie bibliothèque dépendra de la situation de Gilberte.

Les heures effectuées en plus par Mireille sont traitées comme des heures complémentaires et rémunérées au même taux que ses autres heures.

Quand Patricia GRASSER effectuait 28h réparties sur plusieurs sites. Suite à la réorganisation du travail Patricia GRASSER fait 4 heures au Centre Culturel compte tenu du peu d’occupation des locaux et 24 heures à l’école élémentaire.

Il est à souligner que cette organisation est possible car très peu d’heures sont effectuées au Centre Culturel.

8. Divers

• Commission Finances

- Critères d’attribution des subventions

Il est proposé de confier à la commission finances la réflexion sur les critères à prendre en compte pour l’attribution des subventions aux associations.

Pour rappel, une réunion est prévue le 25 septembre à 17 heures avec Pierre BARDON pour évoquer deux aspects :

- ♦ Déterminer quel budget est nécessaire au SIVOM pour fonctionner, sans qu’aucun investissement particulier ne soit prévu. Cela permet de fixer le montant minimum pour les participations des communes afin que le SIVOM tourne normalement. Cependant, ce chiffre ne sera qu’un indicateur et ne reflètera pas la réalité puisque tous les ans il se passe quelque chose. Ne serait-ce qu’en matière de ressources humaines (arrêt de travail, remplacement, etc).
- ♦ Dans le cadre d’une commune nouvelle, il s’agit de faire un inventaire des impacts positifs, négatifs et éventuellement neutres.

• Commission Projets

Il est proposé de créer une commission Projets pour évoquer les gros projets des années à venir. Parmi les sujets de réflexion, il y aurait à ce jour :

- ♦ Foot (club-house) réunion prochainement pour lancer la réflexion sur le devenir des locaux
- ♦ Tennis couvert + extérieur (aménagement réemploi ?)
- ♦ Terrain d’évolution et chemin de la Souffel (réflexion à lancer en lien avec les projets envisagés)
- ♦ Revoir le périscolaire

L'organisation proposée pour cette commission est la suivante : le Président, le 1^{er} Vice-Président, les deux Maires, deux membres du comité directeur, un conseiller municipal de chaque commune du Petit SIVOM.

Si des projets devaient concerner le Grand SIVOM, des représentants de Pfulgiesheim y seraient associés.

Les deux Maires du Petite SIVOM (Dingsheim et Griesheim-sur-Souffel), acceptent d'y siéger.

Il leur est proposé d'en parler au sein de leur conseil municipal respectif pour transmettre, au bureau du SIVOM, le nom de deux membres du comité directeur et le nom d'un conseiller municipal.

• **Défibrillateur pour les pompiers**

Lors du comité directeur du 15 juin 2020, il avait été décidé d'acheter un défibrillateur pour les Pompiers La Souffel.

La commande a été passée auprès de la société DEFIBRIL (St-Laurent-du-Var) pour un montant de 1 746 € TTC.

Contrairement à ce qui avait été annoncé lors du comité directeur du 15 juin, l'Amicale des Sapeurs-Pompiers ne fera pas la maintenance de tous les défibrillateurs situés sur le territoire du SIVOM. Le Président de ladite amicale a informé les élus que les pompiers ne sont pas habilités pour cela.

Le suivi de la maintenance (vérification, commande de patches,...) continuera d'être assuré par Thomas ZIPPER.

• **Défibrillateur au Centre Culturel**

Comme évoqué lors du comité directeur du 15 juin 2020, le défibrillateur qui se trouvait à l'intérieur du Centre Culturel a été déplacé et fixé à l'extérieur. Ce qui a nécessité l'achat d'un boîtier mural pour la somme de 502,80 € TTC (chez DAE à St-Raphaël).

• **Remise à plat des contrats téléphonie et internet des différents sites**

2 opérateurs ont été reçus à ce jour :

- Alsace Fibre (partenaire de Vialis) qui gère la mairie de Dingsheim.
- Coriolis

Les deux personnes qui sont venues étaient de qualité. Un contact sera à nouveau pris pour une explication sur les devis qu'ils ont transmis.

Il est certain qu'il y a des pistes très sérieuses pour rationaliser les contrats et les coûts.

• **Charte d'éthique et de déontologie**

Ce texte vient utilement compléter la charte des élus qui a été lue lors de l'installation du conseil municipal mais qui reste sous une forme édulcorée dans le dispositif légal. Il a été complété à l'aune des recommandations préconisées par l'association ANTICOR.

Cette association s'attache à cibler et prévenir des situations et des collectivités d'une importance bien plus grande que nos modestes communes, mais dans ses principes certaines recommandations de comportement nous ont semblé intéressantes notamment sur le concept de conflit d'intérêt, concept est pour le moins délicat tant les circonstances peuvent contribuer le créer.

Je souhaiterais que ce document soit revu et au besoin adapté au SIVOM pour que l'ensemble des textes entre les 2 communes et le SIVOM soit complet et identique.

• **Commande de gel hydro-alcoolique**

Si les commandes souhaitent commander du gel hydro-alcoolique, il est proposé de faire une commande groupée à l'échelle du SIVOM.

Les éventuels besoins sont à transmettre au bureau du SIVOM.

- **Autres points divers**

- ◆ Travaux à envisager sur les arrêts de bus PMR : Etude en cours avec 2 projets SATER et GCM

Des devis ont été réceptionnés. Les discussions sont en cours puisqu'une aide régionale peut être perçue, à hauteur de 7 500 € par arrêt de bus. Pour en bénéficier pour les deux arrêts (un à Dingsheim et un à Griesheim), chaque commune déposera un dossier pour son arrêt.

- ◆ Fuites d'eau à la maternelle intervention Soprema

Il y a des fuites d'eau inquiétantes sur le toit de l'école maternelle. Nous avons obtenu des devis très chers, mais rien de satisfaisant d'un point de vue technique.

Puis nous avons demandé à SOPREMA de venir pour faire une recherche de fuite. Cette expertise a conclu à l'absence de porosité donc l'intérieur du bâtiment ne risque rien. Le problème vient des chéneaux qui se trouvent sur tout le pourtour du bâtiment car ils sont intégrés dans la dalle. Ce qui pose le problème de l'étanchéité de ces chéneaux. Pour information, il y a plus de cent mètres de linéaires.

Le bâtiment a près de 50 ans et le toit a été bricolé à trois reprises puisque l'expertise a mis en évidence la présence de trois couches. Il nous a été précisé qu'il sera impossible d'en mettre une quatrième.

Cette réparation est donc à noter sur la liste des futurs travaux.

- ◆ Règles d'utilisation du Centre Culturel (Covid 19)

Des règles ont été diffusées aux associations quant à l'utilisation du Centre Culturel en cette période de Covid.

Il s'agit d'un document pratique et pragmatique élaboré avec l'accord de tous les responsables du Centre Culturel et les Maires des deux communes. L'objectif étant d'éviter une fermeture administrative et de permettre une utilisation des salles.

De prime abord, il n'y a pas eu de remontées négatives.

René WUNENBURGER précise que cette démarche a été menée de concert car le Centre Culturel est propriété du SIVOM mais les pouvoirs de police relèvent du Maire de Griesheim-sur-Souffel. Rappel est fait de l'arrêté municipal du 27 mai 2020, toujours en vigueur, qui impose le port du masque dans les bâtiments publics (Mairie, Eglise, Centre Culturel).

Campagne de dépistage du Covid-19

Laetitia JOHNER annonce qu'une campagne de dépistage du COVID-19 sera réalisée à Dingsheim le 30 septembre 2020, par le cabinet d'infirmières de Dingsheim. Ces professionnelles proposent d'élargir le dépistage aux habitants de Griesheim-sur-Souffel qui le souhaitent.

Madame JOHNER enverra un programme au Secrétaire de mairie de Griesheim pour diffusion dans la Newsletter de la commune.

Extinction des lumières à Griesheim-sur-Souffel

Depuis le mois de juillet, Griesheim-sur-Souffel est en phase expérimentale concernant l'extinction totale des candélabres entre minuit et cinq heures. Cette démarche s'inscrit notamment dans le label « Village étoilé » qui vise à réduire la pollution lumineuse.

Gaston BURGER intervient et indique que Dingsheim a opté pour une réduction de l'éclairage. A partir de 21 heures l'intensité lumineuse baisse de 30%. Et à minuit elle baisse de 50% puis de manière progressive jusqu'à cinq heures.

Cette diminution est paramétrée et se fait de manière automatique, sans que les administrés ne puissent se plaindre de la pénombre. La commune de Dingsheim envisage également de changer toutes les lampes Mercure en leds.

Dans quelques semaines un bilan financier, social et environnemental sera réalisé. Un retour sera fait lors de la prochaine réunion du comité directeur.

Les membres du comité directeur présents :

| | | |
|---------------------------------|---|--|
| Le Président – Joseph ARENAS | 1 ^{er} Vice-Président – Alain HABER | Le 2 ^{ème} Vice-Rrésident - Bertrand MEYER |
| Christian BILLER | Nicolas GINTER, remplacé par Frédéric BIEBER | Claude AFFOLTER |

| | | |
|---|--|-----------------|
| Marcel FRITSCH, remplacé par Dominique FRITSCH | Chantal JACOB | Liliane BAUER |
| Laetitia JOHNER | Pierre OSTER | Gérard DURINGER |
| Catherine KRETZ | René WUNENBURGER, remplacé une partie de la séance par Clarisse LANGER | André JACOB |